

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 13 MARS 2021 A 9H30**

**N° 21 03 15**

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
FINANCES**

**Budget Primitif Ville - Exercice 2021**

**. Adoption**

**Annexes au Budget Primitif 2021**

**. Adoption**

**Rapporteur : Ousmane NDIAYE**

**ACTE EXECUTOIRE**

**Réception par la Préfecture**

**le : 23 MARS 2021**

**Publication le : 25 MARS 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 13 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le cinq mars deux mille vingt-et-un s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle Le Creuset – Centre Associatif et Culture La Forge.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, Mme Justine DUCHEMIN, M. Anthony DE VRIES, Mme Cindy EVRARD, M. Loïc JAMET, Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Ousmane NDIAYE, M. José GUTIERREZ, M. Jean-François BUREL, M. Samuel LEROY, Mme Julie LEMARCIS, Mme Sylvie DUCOEURJOLY, M. Jean-Pierre PEDRON, Mme Nathalie JAROUSSE, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU, M. Jean-Marc NEVEU, Mme Coralie FOLLET.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme Yvette ROMERO à Mme Christine MOREL, Mme Élise ROGER à M. Samuel LEROY, Mme Marjorie BELLENGER à M. Dominique BELLENGER, M. Yoann LEFRANC à Mme Cindy EVRARD, M. Gilles DON SIMONI à Mme Sylvie BUREL, Mme Laurence AUDOUARD à M. Jean-François BUREL, M. Nicolas NOUAILHAS à M. José GUTIERREZ, M. Rémi RENAULT à Mme Nacéra VIEUBLÉ.

**Conseillers Municipaux :**

Conseillers Municipaux en exercice	29
Présents	21
Absent excusé	0
Absent	0
Procurations	8
Votants	29

**Mesdames, Messieurs,**

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2021, les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 vous ont été présentées.

Le projet de Budget que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 14 348 355,15 € et comprend les éléments tels que décrits dans le document annexé.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,**

**VU les articles L 2311.1 à L 2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,**

**VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,**

**VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021,**

**CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2021,**

**APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,**

- **décide :**

**1°) de voter le Budget Primitif 2021 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "vote du budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2021 sont les suivants :**

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	10 131 710,30 €	11 393 710,30 €
	Opérations d'ordre	1 443 500,00 €	181 500,00 €
Total de fonctionnement		11 575 210,30 €	11 575 210,30 €
Section d'investissement	Opérations réelles	2 591 644,85 €	1 329 644,85 €
	Opérations d'ordre	181 500,00 €	1 443 500,00 €
Total d'investissement		2 773 144,85 €	2 773 144,85 €
Total du budget		14 348 355,15 €	14 348 355,15 €

**2°) de prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix pour,  
6 voix contre (Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU,  
M. Jean-Marc NEVEU, Mme Coralie FOLLET)

les conclusions de ce rapport.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville d'Harfleur les jours, mois et ans sus indiqués.

Pour extrait conforme

Christine MOREL

Maire,




Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



# Conseil Municipal du 13 mars 2021

## Budget Primitif 2021

### Note synthétique de présentation

#### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*"

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2021 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 6 février 2021 en les actualisant. Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2021 est bâti sur la base des estimations de ressources fiscales et dotations que la Ville percevra en 2021 compte tenu des dispositions contenues dans la Loi de Finances pour 2021. Des ajustements auront donc lieu et seront formalisés en cours d'année, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, lors du vote des décisions budgétaires modificatives.

#### **I - Le contexte de l'élaboration du Budget 2021**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 6 février 2021 a présenté les environnements économiques mondiaux et nationaux, l'environnement socio-économique de la Ville d'Harfleur ainsi que les principales mesures de la Loi de Finances pour 2021.

#### **II - Rappel des orientations budgétaires de la Ville d'Harfleur pour 2021**

Lors du Conseil Municipal du 6 février 2021, et suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, le Conseil Municipal a échangé sur les orientations budgétaires proposées :

##### **A. Les lignes fortes pour 2021**

###### **1. Orientation transversale 2021**

Modes de déplacement - Vélo.

###### **2. Axes de développement prioritaires**

- ***Biodiversité et verdissement de la ville***
  - Début plan pluriannuel vergers communaux (4 ans),
  - Plan annuel de verdissement de la Ville,

- Préfiguration des jardins par micro-plantation,
- Jardins pédagogiques communaux partagés et espace de culture,
- Coulée verte (trame verte et bleue).
- **Accompagnement et émancipation**
- Plan d'accompagnement municipal à la crise sanitaire et ses conséquences sociales
- Plan d'accompagnement numérique
- Plan d'accompagnement Educatif et social,
- **Renforcement de la citoyenneté**
- Participation citoyenne,
- Lutte contre toutes les discriminations.

### **3. Prise en compte de la conjoncture sanitaire**

- **Provision de 50 000 € pour du matériel "covid",**
- **Provision de 30 000 € au titre de l'accompagnement social.**

## **B. Le cadrage financier pour 2021**

- Une grande prudence quant à l'estimation de nos recettes,
- Les dépenses de personnel : augmentation de + 2,20 % plus une enveloppe exceptionnelle de 100 k€ en 2021,
- Les recettes de prestation : augmentation au niveau de l'inflation prévisionnelle soit + 0,60 %,
- Maintient des enveloppes de dépenses de gestion courante des secteurs,
- Maintient des enveloppes des subventions aux associations harfleuraises,
- Impôts locaux (Taxe foncière) : pas d'augmentation des taux envisagée,
- Reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2020 de 818 461,40 €.

## **III - L'équilibre général du Budget primitif 2021**

Le Budget Primitif pour 2021 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 14 348 355,15 €, affichant une hausse de 28,57 % soit + 3 188 555,93 €, par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2020 adopté le 17 décembre 2019 (pour mémoire : 11 159 799,22 €).

Cette augmentation provient essentiellement de la reprise anticipée au Budget Primitif 2021 des résultats de l'exercice 2020 alors que l'année dernière cette reprise n'avait été constatée qu'au Budget Supplémentaire voté le 13 juin 2020.

## **IV - La section de fonctionnement**

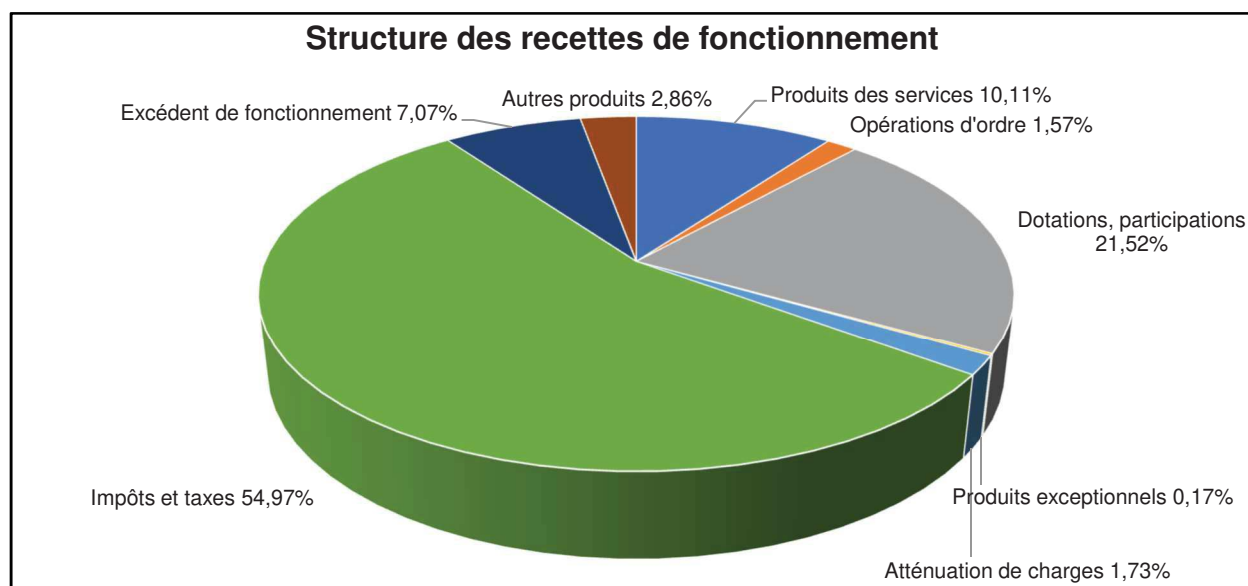
Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 11 575 210,30 €, en augmentation de 1 285 403,86 (+ 12,49 %), par rapport au Budget Primitif 2020 (pour mémoire 10 289 806,44 €).

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	10 131 710,30 €	11 393 710,30 €
	Opérations d'ordre	1 443 500,00 €	181 500,00 €
Total de fonctionnement		11 575 210,30 €	11 575 210,30 €

## A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	200 000,00 €	33,33%	150 000,00 €	-20,22%	188 008,00 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités...)	1 170 220,67 €	3,94%	1 125 909,91 €	-0,21%	1 128 308,29 €
73	Impôts et taxes	6 363 264,00 €	-0,40%	6 388 876,00 €	3,62%	6 165 412,16 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 491 057,00 €	2,46%	2 431 334,00 €	-2,68%	2 498 402,54 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles...)	190 607,23 €	17,74%	161 891,36 €	-20,08%	202 556,32 €
76	Produits financiers	100,00 €	0,00%	100,00 €	0,00%	100,00 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	33,33%	15 000,00 €	-45,90%	27 726,00 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	140 000,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	818 461,40 €	-	0,00 €	-100,00%	358 586,04 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>11 393 710,30 €</b>	<b>10,91%</b>	<b>10 273 111,27 €</b>	<b>-2,80%</b>	<b>10 569 099,35 €</b>
042	Transfert entre sections	181 500,00 €	987,14%	16 695,17 €	-32,51%	24 735,77 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>181 500,00 €</b>	<b>987,14%</b>	<b>16 695,17 €</b>	<b>-32,51%</b>	<b>24 735,77 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>11 575 210,30 €</b>	<b>12,49%</b>	<b>10 289 806,44 €</b>	<b>-2,87%</b>	<b>10 593 835,12 €</b>



Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 10,91 % et s'élèvent à 11 393 710,30 € (10 273 111,27 € en 2020).

### 1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, le Budget Primitif 2021 intègre la limitation de l'augmentation des tarifs municipaux au niveau de l'inflation prévisionnelle soit + 0,60 %.

Je vous rappelle que nous pratiquons sur nos tarifs liés aux activités proposées aux Harfleuraux, une politique de quotients familiaux permettant à chaque famille de bénéficier d'une aide municipale calculée sur la base de ses revenus et de sa composition.

Les produits des services et du domaine représentent donc 1 170 220,67 € en 2021, soit 10,27 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en augmentation de 3,94 % (+ 44 310,76 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2020 ce qui provient essentiellement du remboursement par le Budget Résidence des 104 du personnel supplémentaire mis à disposition par la Ville en 2020 et 2021.

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine qui évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 20201	Évolution BP/BP	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018
Convention de services partagés	87 000,00 €	-1,14 %	88 000,00 €	0,00 %	88 000,00 €	-31,06 %	127 656,00 €
Convention mutualisation informatique	33 250,00 €	-44,58 %	60 000,00 €	-8,54 %	65 600,00 €	-	0,00 €
<b>Total</b>	<b>120 250,00 €</b>	<b>-18,75 %</b>	<b>148 000,00 €</b>	<b>-3,65 %</b>	<b>153 600,00 €</b>	<b>20,32 %</b>	<b>127 656,00 €</b>

Les remboursements de frais par la Communauté Urbaine sont en baisse de 18,75 % entre 2020 et 2021 puisque suite au transfert de la compétence informatique, la C.U. reprend progressivement à son nom les contrats faisant l'objet d'un remboursement.

## 2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre atteint 6 363 264 €, soit une légère baisse de 0,40 % (- 25 612 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2020.

### • *Produit des contributions directes*

Le produit fiscal inscrit au Budget Primitif 2021 est calculé en fonction de **bases estimées**. En fonction des données transmises par les services fiscaux fin mars, un ajustement budgétaire sera réalisé lors du Budget Supplémentaire 2021.

Ce produit fiscal estimé à 4 159 811 € est décomposé ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation</b>								
Produit de la taxe d'habitation	1 395 087	1 407 994	1 412 748	1 451 764	-	-	-	-
Compensation de la TH par le FB départemental					1 454 667	1 460 486	1 466 328	1 472 193
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	8 039 175	8 174 100	8 316 767	8 371 000	8 404 484	8 480 124	8 556 445	8 633 453
Taux communal taxe foncière sur le bâti	31,90 %	31,90 %	31,90 %	31,90 %	31,90 %	31,90 %	31,90 %	31,90 %
Taux départemental taxe foncière sur le bâti	-	-	-	-	25,36 %	25,36 %	25,36 %	25,36 %
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 564 497	2 607 538	2 653 049	2 670 349	2 681 030	2 705 160	2 729 506	2 754 072
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	14 908	15 159	15 313	15 000	15 060	15 196	15 332	15 470
Taux taxe foncière sur le non bâti	56,53 %	56,50 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	8 427	8 569	8 656	8 480	8 513	8 590	8 667	8 745
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>3 968 012</b>	<b>4 024 102</b>	<b>4 074 453</b>	<b>4 130 592</b>	<b>4 144 211</b>	<b>4 174 236</b>	<b>4 204 501</b>	<b>4 235 010</b>
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	15 415	15 600	15 600	15 600	15 600	15 600
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>3 968 012</b>	<b>4 024 102</b>	<b>4 089 868</b>	<b>4 146 192</b>	<b>4 159 811</b>	<b>4 189 836</b>	<b>4 220 101</b>	<b>4 250 610</b>

## • Produits de la fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe publicité foncière : 220 000 €,
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 150 000 €,
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 60 000 €,
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 €.

Depuis 2020, le reversement de fiscalité par la Communauté Urbaine ne comprend plus que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). En effet, suite à l'intégration des transferts de charges opérés en 2019, le montant global de nos charges transférées depuis la création de la CODAH devenant supérieur au montant de la Taxe Professionnelle transférée à l'agglomération, nous ne sommes plus bénéficiaires de la compensation de Taxe Professionnelle mais contributeurs.

### Évolution des recettes de la Communauté Urbaine

Libellé	B.P. 2021	Évolution BP/BP	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018
Attribution de compensation T.P.	0,00 €	-	0,00 €	-100,00 %	158 663,16 €	-56,61 %	365 653,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 441 782,00 €	-1,55 %	1 464 539,00 €	11,52 %	1 313 279,00 €	0,10 %	1 311 939,24 €
<b>Total</b>	<b>1 441 782,00 €</b>	<b>-1,55 %</b>	<b>1 464 539,00 €</b>	<b>-0,50 %</b>	<b>1 471 942,16 €</b>	<b>-12,26 %</b>	<b>1 677 592,24 €</b>

Entre 2019 et 2021, la DSC évolue de 128 503 €. Cette augmentation intègre le transfert de 100 000 € provenant de l'enveloppe "fonds de concours investissement". Par ailleurs, la Communauté Urbaine a décidé de figer les attributions individuelles de DSC pour les prochaines années.

### 3. Les dotations (chapitre 74)

Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations.

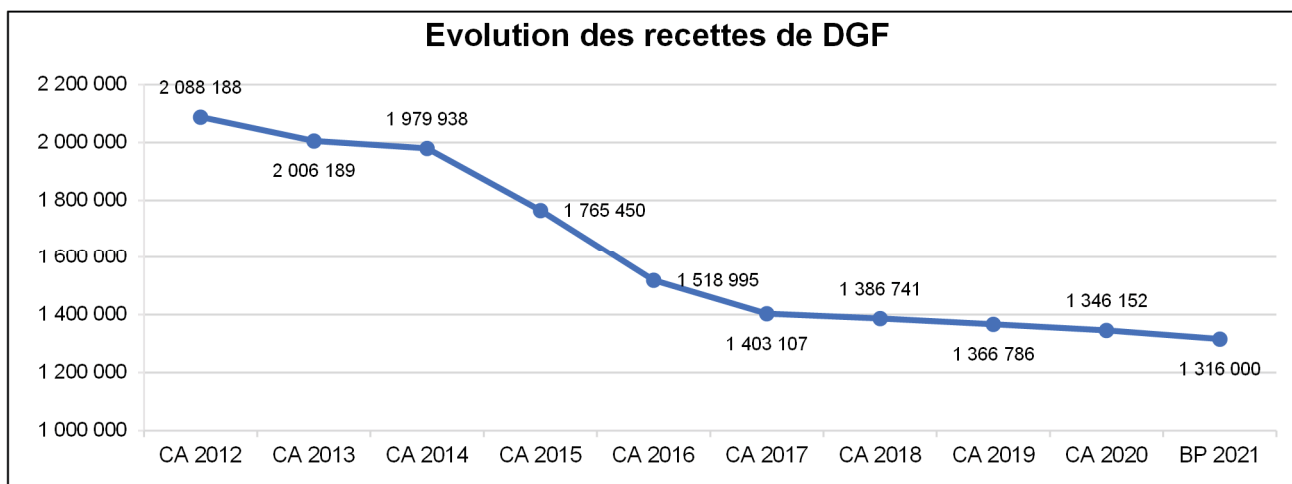
Le chapitre 74 atteint 2 491 057 €, soit une augmentation de 59 723 € (+ 2,46 %) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2020 mais seulement une hausse de 2 103 € (+ 0,08 %) par rapport au réalisé de 2020.

Les quatre dotations principales diminuent quant à elles de 1,25 % soit - 24 198 €.

Libellé	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018
Dotation Globale de Fonctionnement	1 316 000,00 €	-2,52%	1 350 000,00 €	-1,38%	1 368 845,00 €	-1,15%	1 384 747,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	108 000,00 €	0,00%	108 000,00 €	-0,57%	108 619,00 €	3,26%	105 185,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	345 000,00 €	3,92%	332 000,00 €	4,75%	316 960,00 €	5,87%	299 387,00 €
Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle	145 601,00 €	-2,15%	148 799,00 €	-4,03%	155 042,00 €	0,00%	155 042,00 €
<b>Total</b>	<b>1 914 601,00 €</b>	<b>-1,25%</b>	<b>1 938 799,00 €</b>	<b>-0,55%</b>	<b>1 949 466,00 €</b>	<b>0,26%</b>	<b>1 944 361,00 €</b>

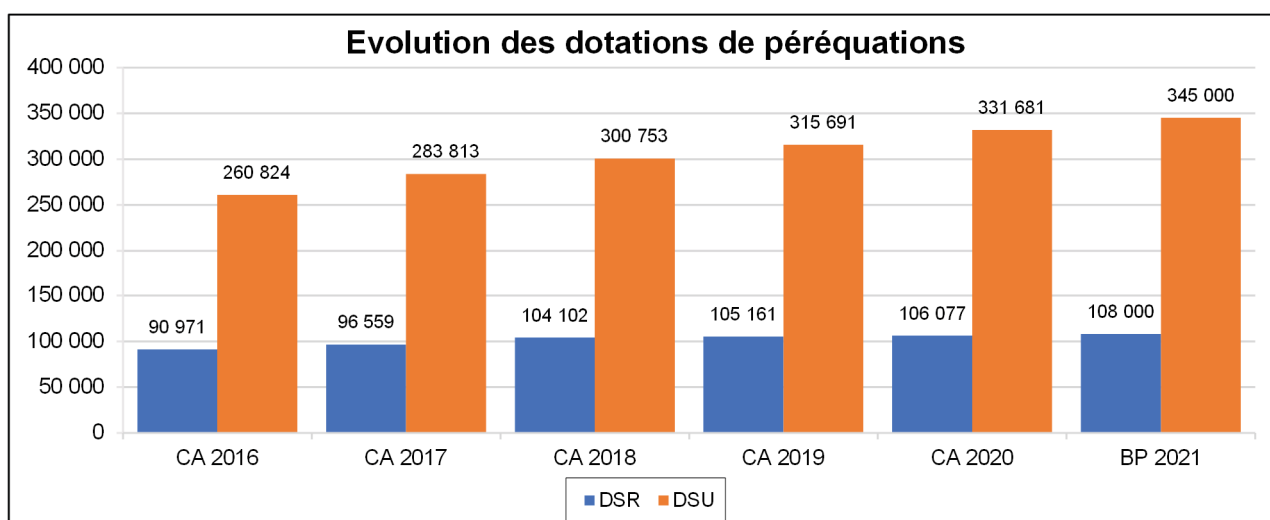
L'estimation de D.G.F inscrite au Budget Primitif 2021 est de 1 316 000 €, soit - 34 000 € par rapport à l'inscription 2020 (- 2,52 %).





Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) augmente légèrement depuis 2012 bénéficiant de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au niveau national. Elle devrait donc atteindre 108 000 € en 2021 (+ 1 923 € par rapport au réalisé 2020).

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nous pensons être toujours éligible en 2021. Le Budget Primitif prévoit donc une inscription budgétaire de 345 000 € (+ 13 000 € par rapport au B.P. 2020).



Le Budget Primitif 2021 intègre aussi une hausse des allocations compensatrices versées par l'État (Taxe Foncières, Taxe d'Habitation ...) : 207 700 € inscrit au B.P. 2021 contre 201 000 € en 2020 soit + 6 700 € (+ 3,56 %).

Le FCTVA élargi à certaines dépenses d'entretien du patrimoine doit nous apporter des recettes complémentaires en fonctionnement. Ainsi, une recette de 13 000 € a été inscrite au budget (+ 9 000 € par rapport au B.P. 2020).

En ce qui concerne le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle, notre prévision de recettes pour 2021 s'établit à hauteur de 67 507 €, soit une augmentation de 7 507 € (+ 12,51 %) par rapport à l'inscription du B.P. 2020.

#### **4. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76 et 77)**

Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante...

En 2021, ces recettes atteignent 410 707,23 € soit une hausse de 83 715,87 € (+ 25,60 %) par rapport au B.P. 2020 dont 50 000 € de remboursement supplémentaire prévus en assurance du personnel et 34 000 € de recettes de la CAF qui en 2020 avaient été inscrites en Décision Modificative.

## 5. Reprises provisions semi-budgétaires (chapitre 78)

Lors de ses séances des 25 septembre 2017 et 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil Municipal a validé la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant total de 140 000 € en faveur de la réserve foncière réalisée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

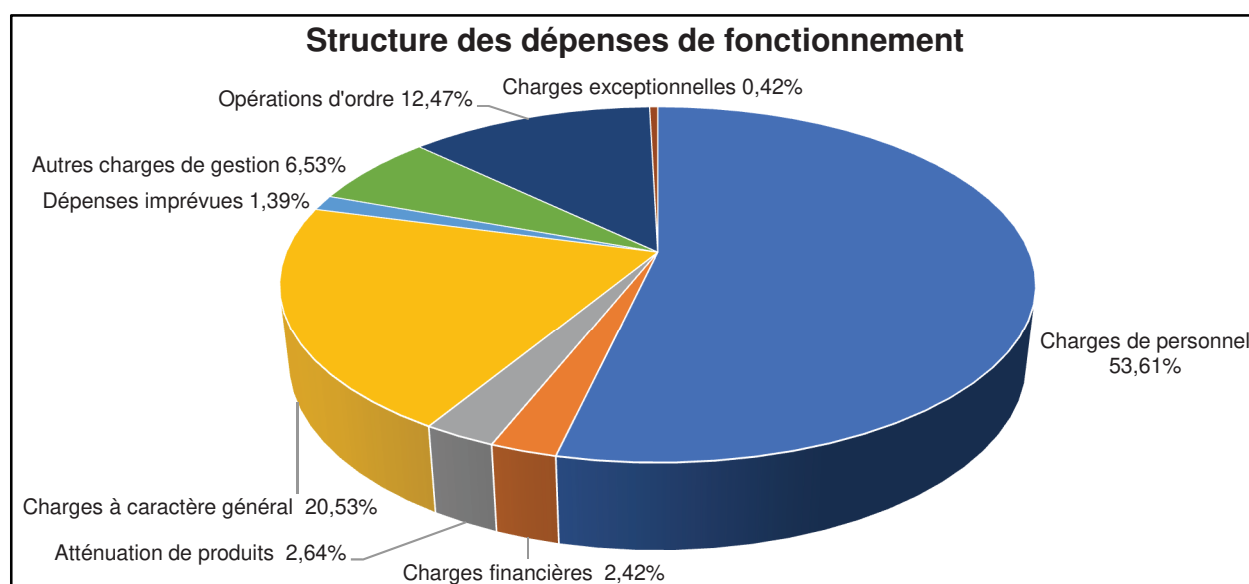
En effet, l'EPFN ayant acquis trois propriétés pour notre compte, pour un montant de 350 000 € (valeur d'achat), dans la perspective d'un projet immobilier au niveau de l'entrée sud de la Ville, la réserve constituée permettait ainsi le rachat futur des parcelles par la Ville.

Aujourd'hui, le Budget Primitif 2021 intègre cette reprise comptable de provision (chapitre 78) pour un montant de 140 000 €.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019
011	Charges à caractère général (activités, alimentation...)	2 376 012,17 €	10,47%	2 150 817,89 €	2,08%	2 106 944,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 205 000,00 €	3,33%	6 005 245,26 €	0,69%	5 964 139,92 €
014	Atténuation de produits (F.P.I.C., reversement C.U.)	305 489,84 €	3,40%	295 445,00 €	-41,53%	505 295,00 €
65	Autres charges de gestion courante	756 010,50 €	5,90%	713 887,98 €	-6,79%	765 873,70 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	280 235,70 €	-5,30%	295 905,05 €	-4,81%	310 859,83 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, aides façades...)	48 350,00 €	-13,55%	55 926,75 €	2,42%	54 605,00 €
68	Dotations semi-budgétaires	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%	50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	160 612,09 €	64,52%	97 625,73 €	-18,65%	120 000,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 131 710,30 €</b>	<b>5,38%</b>	<b>9 614 853,66 €</b>	<b>-2,66%</b>	<b>9 877 717,85 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 073 500,00 €	143,98%	440 000,00 €	-4,82%	462 296,52 €
042	Transfert entre sections	370 000,00 €	57,49%	234 942,78 €	-7,44%	253 821,75 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 443 500,00 €</b>	<b>113,87%</b>	<b>674 942,78 €</b>	<b>-5,75%</b>	<b>716 118,27 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 575 210,30 €</b>	<b>12,49%</b>	<b>10 289 796,44 €</b>	<b>-2,87%</b>	<b>10 593 836,12 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 10 131 710,30 €, sont en augmentation de 5,38 % (soit + 516 846,64 €) par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du Budget Primitif 2020 (9 614 863,66 €).

## 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et la réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), ainsi que les crédits nécessaires à l'organisation des actions menées tout au long de l'année dans les domaines des affaires scolaires, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3<sup>ème</sup> âge, de la sécurité routière...etc.

Une inscription budgétaire à hauteur de 2 376 012,17 € est prévue pour ce chapitre, représentant une augmentation de 10,47 % (225 194,28 €) par rapport au B.P. 2020.

Cette évolution intègre les éléments suivants :

Libellé	Montant	Observations
Travaux en régie CTM	50 000,00 €	Dépenses spécifiques 2021
Enveloppes matériels COVID	40 000,00 €	
Masques - Paiement à la C.U.	6 092,23 €	
Vergers (en complément des dépenses d'investissement)	30 000,00 €	
Etude AURH - Modes doux	25 000,00 €	
<b>Sous total Dépenses spécifiques</b>	<b>151 092,23 €</b>	
Reprises des concessions dans les cimetières	16 000,00 €	Dépenses récurrentes inscrites en Décisions Modificatives et non au B.P. 2020
Provision remboursement Eclairage public / Voirie C.U.	40 000,00 €	
Programmation des Fêtes de Noël	19 300,00 €	
<b>Sous total dépenses récurrentes</b>	<b>75 300,00 €</b>	
Vêtements de travail	7 000,00 €	Dépenses récurrentes supplémentaires
Achats alimentaire Restauration - produits biologiques	15 000,00 €	
<b>Sous total dépenses supplémentaires</b>	<b>22 000,00 €</b>	
Livres de prix scolaires	9 812,50 €	Transfert d'imputation entre le chapitre 67 et le 011
<b>Sous total transfert d'imputation</b>	<b>9 812,50 €</b>	
<b>Total dépenses</b>	<b>258 204,73 €</b>	

Les charges liées aux fluides (470 855 €) sont en augmentation de 0,51 % par rapport au B.P. 2020, soit une évolution de 2 405 €.

## 2. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Comme présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les choix retenus pour établir le Budget Primitif 2021 sont les suivants :

- Le budget nécessaire au financement des postes inscrits au tableau des effectifs,
- Les évolutions de grades et d'échelons (GVT) estimés à 40 000 €,
- Les obligations réglementaires issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique : complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour une enveloppe annuelle prévisionnelle de 40 000 €, prime de précarité pour 30 000 €,
- Assurance du personnel : + 20 000 €,

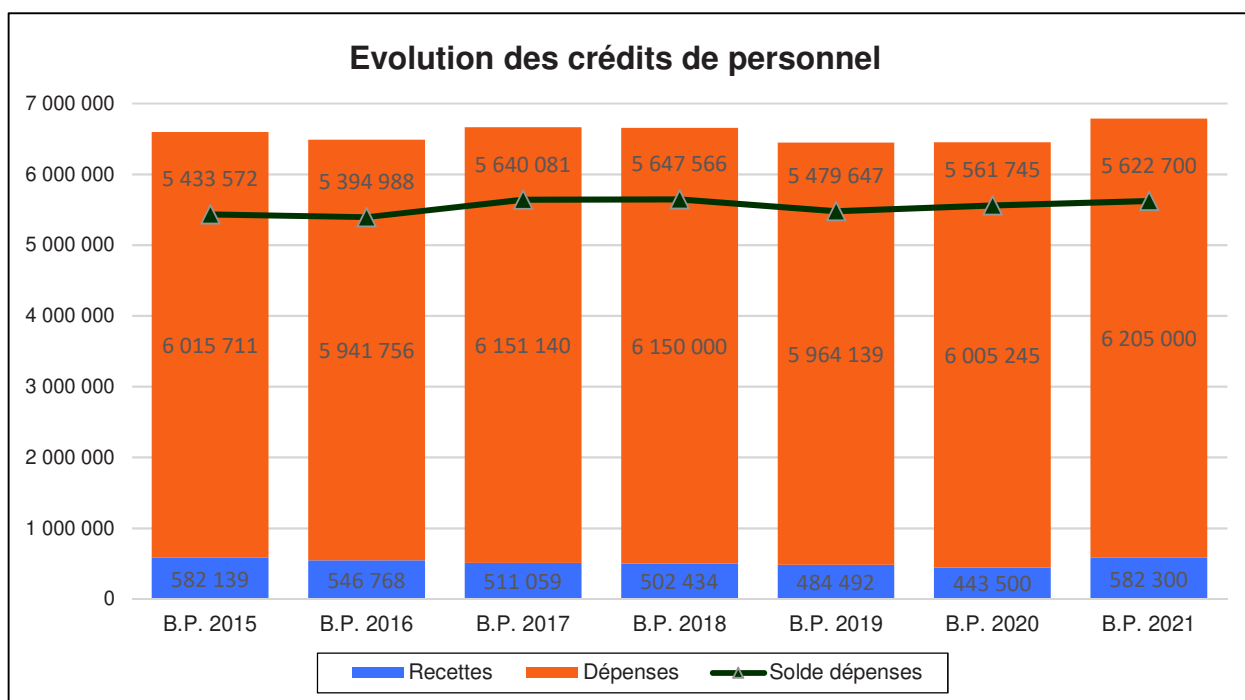
- Le "tuilage" sur certains postes en anticipant un recrutement par rapport à des départs en retraite à intervenir en 2021 ou 2022.

L'augmentation de 3,33 % par rapport au B.P. 2020 correspond à l'objectif indiqué dans le DOB, à savoir dépenses constatées 2020 + 2,20 % auxquelles s'ajoute une enveloppe spécifique et ponctuelle de 100 000 €.

A noter que l'augmentation de 140 000 € des recettes de personnel ramène l'évolution des dépenses nettes de personnel à 1,10 % par rapport au B.P. 2020.

	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P. 2021	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
<b>Charges de personnel</b>	<b>6 005 245,26 €</b>	<b>5 973 746,41 €</b>	<b>6 205 000,00 €</b>	<b>3,87 %</b>	<b>3,33 %</b>

Personnel	B.P. 2021	Évolution	B.P. 2020	Évolution	B.P. 2019	Évolution	B.P. 2018
Total des dépenses	6 205 000,00 €	3,33 %	6 005 245,26 €	0,69 %	5 964 138,92 €	-3,02 %	6 150 000,00 €
Total des recettes	582 300,00 €	31,30 %	443 500,00 €	-8,46 %	484 492,00 €	-3,57 %	502 434,00 €
Dépenses nettes	5 622 700,00 €	1,10 %	5 561 745,26 €	1,50 %	5 479 646,92 €	-2,97 %	5 647 566,00 €

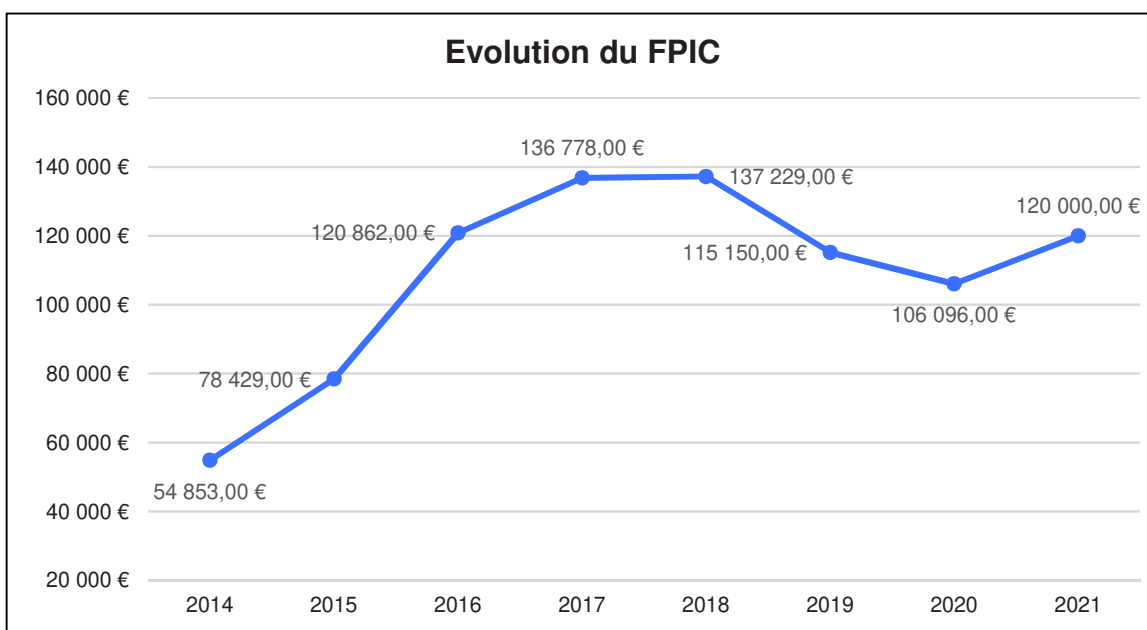


### **3. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Une inscription budgétaire à hauteur de 305 489,84 € est prévue pour ce chapitre, représentant une augmentation de 3,40 % (+ 10 034,84 €) par rapport au B.P. 2020 (295 455 €).

Ce poste comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), et l'attribution de compensation versée à la CU au titre des charges transférées (évaluée à 178 490 € depuis 2019).

Harfleur contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Dans l'attente du chiffrage définitif l'estimation, basée sur la Loi de Finances 2021, est arrêtée à 120 000 € pour 2021.



#### **4. Subventions et contributions (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante passent de 713 887,98 € en 2020 à 756 010,50 € en 2021, soit une hausse de 5,90 % par rapport à 2020 (+ 42 122,52 €).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- la contribution au SIEHGO : 50 000 € identique à 2020,
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 139 690 € (138 040 € en 2020),
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 308 390 € (306 418 € en 2020),
- subvention au CCAS estimée à 217 978 € dont une subvention de fonctionnement de 120 977,98 €,
- une provision de 30 000 € au titre de l'accompagnement social.

#### **5. Charges financières (chapitre 66)**

L'ancienneté de certains de nos contrats, les taux d'intérêts bas continuent d'avoir un impact sur 2021. Les charges financières (chapitre 66) inscrites au Budget Primitif 2021 s'élèvent à 280 235,70 € et diminuent de 5,30 % (- 15 669,35 €) par rapport au Budget Primitif précédent.

	B.P. 2021	Évolution	B.P. 2020	Évolution	B.P. 2019	Évolution	B.P. 2018
Intérêts versés	280 235,70 €	-5,30 %	295 905,05 €	-4,81 %	310 859,83 €	-8,27 %	338 881,88 €

#### **6. Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Une provision pour dépenses imprévues de 160 612,09 € a été inscrite au Budget Primitif représentant 1,59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le montant de ce chapitre est réglementairement limité à 7,5 % des dépenses de la section.

Ce chapitre participe au respect du principe comptable de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. L'affectation budgétaire de ce crédit peut faire l'objet, soit d'une délibération du Conseil Municipal, soit d'un certificat administratif du Maire qui, dans ce cas, doit rendre compte au Conseil Municipal de son utilisation.

## V - La section d'investissement

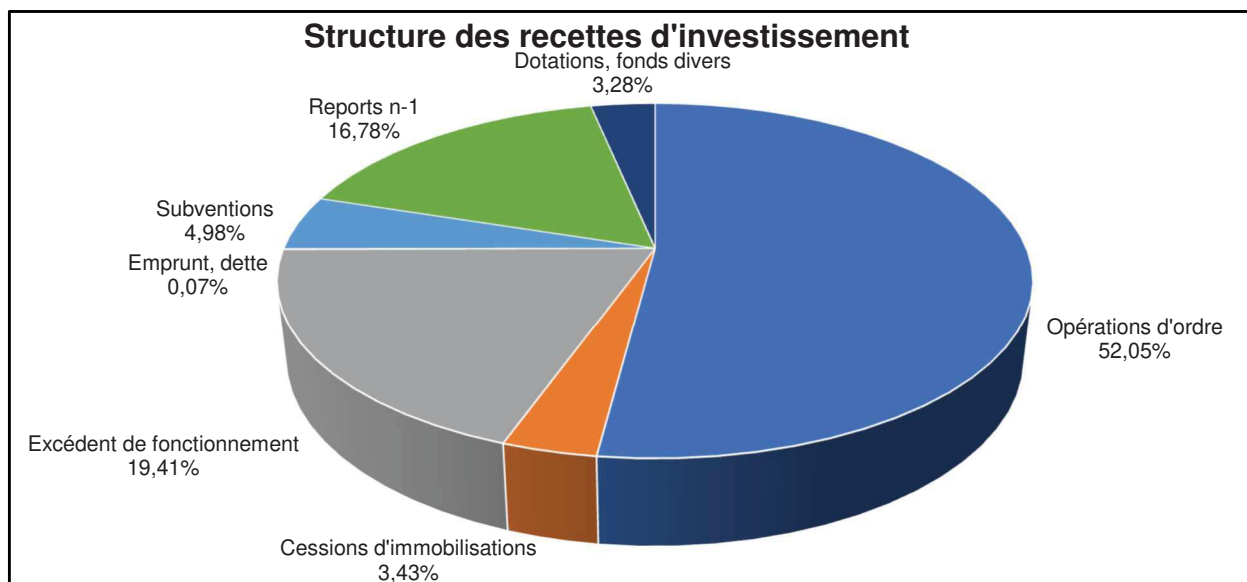
Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 2 773 144,85 €, en augmentation de 1 903 152,07 € (218,75 %), par rapport au B.P. 2020 (869 992,78 €) qui pour mémoire ne comprenait pas la reprise des résultats de l'exercice n-1 ni les reports.

		Dépenses	Recettes
Section d'investissement	Opérations réelles	2 591 644,85 €	1 329 644,85 €
	Opérations d'ordre	181 500,00 €	1 443 500,00 €
Total d'investissement		2 773 144,85 €	2 773 144,85 €

### A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 000,00 €	-52,85%	193 000,00 €	-6,20%	205 754,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	538 287,91 €	-	0,00 €	-100,00%	858 663,81 €
13	Subventions d'investissement reçues	138 117,22 €	-	0,00 €	-100,00%	19 635,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 850,00 €	-9,76%	2 050,00 €	-2,38%	2 100,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00 €	-	0,00 €	-100,00%	143 556,21 €
	Reports de l'année précédente	465 389,72 €	-	0,00 €	-100,00%	625 545,63 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 329 644,85 €</b>	<b>581,69%</b>	<b>195 050,00 €</b>	<b>-89,49%</b>	<b>1 855 254,65 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 073 500,00 €	143,98%	440 000,00 €	-4,82%	462 296,52 €
040	Opérations d'ordre - Entre sections	370 000,00 €	57,49%	234 942,78 €	-7,44%	253 821,75 €
	<b>Opérations d'ordre – Entre sections</b>	<b>1 443 500,00 €</b>	<b>113,87%</b>	<b>674 942,78 €</b>	<b>-5,75%</b>	<b>716 118,27 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 773 144,85 €</b>	<b>218,75%</b>	<b>869 992,78 €</b>	<b>-66,17%</b>	<b>2 571 372,92 €</b>



En raison notamment de la reprise anticipée des résultats 2020, les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur de 1 329 644,85 €, sont en hausse de 1 134 594,85 € (+ 581,69 %) par rapport au volume global de recettes votées au titre du Budget Primitif 2020 (195 050 €).

Il n'y a pas d'inscription d'emprunt nouveau au Budget Primitif 2021.

## 1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- F.C.T.V.A : 76 000 € (145 000 € au B.P. 2020),
- Taxe d'aménagement : 15 000 € (48 000 € au B.P. 2020),
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 538 287,91 €.

## 2. Les subventions et participations (chapitre 13)

Pour l'instant, et dans l'attente des décisions d'attribution de subventions, 138 117,22 € de subventions sont inscrits au Budget primitif 2021.

Elles se répartissent ainsi :

- 19 141 € du Département de Seine Maritime pour les travaux de menuiseries extérieures et de rénovation des sols de deux écoles (Caraques et Fleurville),
- 118 976,22 € de Fonds de Concours de la Communauté Urbaine.

En cours d'année, en fonction des investissements inscrits et des recettes obtenues, ces crédits seront complétés.

## 3. Les ventes de patrimoine (chapitre 024)

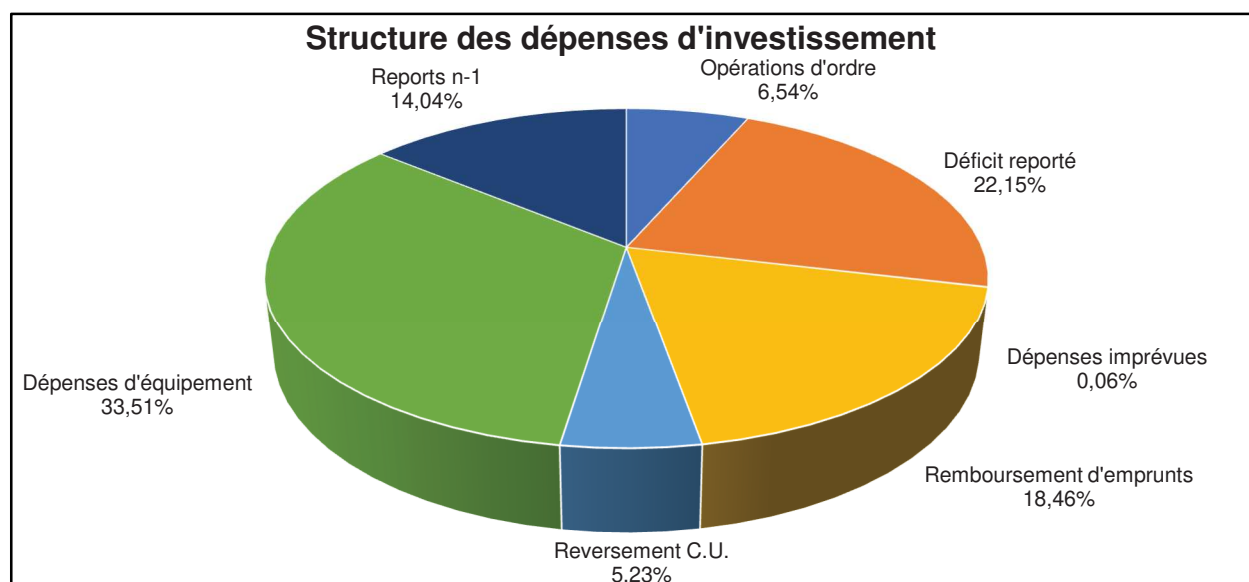
En 2021, le délai de portage contractuel auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie de trois propriétés acquises pour notre compte au titre de la réserve foncière arrive à échéance. Ainsi sur les 350 000 € de rachat, 140 000 € ont déjà l'objet d'une provision financière, 95 000 € sont inscrits en recettes (revente au Syndicat Intercommunal des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher d'une des trois propriétés). Cela laisse une charge résiduelle financière sur le Budget 2021 de 115 000 €.

Les restes à réaliser de 2020 s'élèvent à 465 389,72 €. Il s'agit notamment de Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 260 389,65 €, ainsi que de subventions du SIEHGO (140 000 €), de l'Etat au titre de la DETR (34 400 €) ...

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	36 000,00 €	2900,00%	1 200,00 €	-88,00%	10 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	145 114,00 €	0,69%	144 114,00 €	4703,80%	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels ...)	593 345,00 €	476,85%	102 860,10 €	-44,02%	183 757,71 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	300 023,41 €	307,64%	73 600,00 €	-75,76%	303 570,00 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	511 850,00 €	-2,07%	522 685,00 €	-0,84%	527 100,00 €
020	Dépenses imprévues	1 634,81 €	-81,50%	8 838,51 €	-74,75%	35 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	614 193,93 €	-	0,00 €	-100,00%	790 120,66 €
	Report de l'année précédente	389 483,70 €	-	0,00 €	-100,00%	694 088,78 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>2 591 644,85 €</b>	<b>203,72%</b>	<b>853 297,61 €</b>	<b>-66,49%</b>	<b>2 546 637,15 €</b>
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections	181 500,00 €	987,14%	16 695,17 €	-32,51%	24 735,77 €
	<b>Opérations d'ordre – Entre sections</b>	<b>181 500,00 €</b>	<b>987,14%</b>	<b>16 695,17 €</b>	<b>-32,51%</b>	<b>24 735,77 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 773 144,85 €</b>	<b>218,75%</b>	<b>869 992,78 €</b>	<b>-66,17%</b>	<b>2 571 372,92 €</b>



Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 203,72 % par rapport au Budget Primitif précédent en atteignant 2 591 644,85 € contre 853 297,61 € en 2020.

### 1. Remboursement de la dette (chapitre 16)

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 511 850 €, soit en réduction de 10 835 € par rapport au B.P. 2020 (- 2,07 %).

	B.P. 2021	Évolution	B.P. 2020	Évolution	B.P. 2019	Évolution	B.P. 2018
Capital des emprunts	510 000,00 €	- 2,04 %	520 635,00 €	- 0,83 %	525 000,00 €	- 11,02 %	590 000,00 €
Cautionnement versés	1 850,00 €	- 9,76 %	2 050,00 €	- 2,38 %	2 100,00 €	0,00 %	2 100,00 €

### 2. Dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (meubliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut (929 368,41 €) représentent 109,85 € par habitant :

- 300 023,41 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 243 345 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 350 000 € pour l'achat de propriétés foncières auprès de l'EPFN,
- 36 000 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au B.P. 2021 sont :

- Rachat de propriétés foncières auprès de l'EPFN : 350 000 €,
- Gestion Patrimoniale : ensemble des bâtiments (écoles, équipements sportifs et culturels, salles municipales, autres bâtiments...), 192 503 €,
- Travaux Eglise Saint Martin : 93 128 €,
- Travaux du Centre Technique Municipal phase IV : 43 600 €,
- Rénovation énergétique : 26 200 €,



- Etude technique sur rénovation du Complexe Maurice Thorez : 15 000 €,
- Environnement et cadre de vie des quartiers : 23 900 €,
- Renouvellement du parc informatique (matériels, logiciels) : 48 810 €,
- Achat de matériels de restauration : 27 800 €,
- Enveloppe annuelle d'investissement de petits matériels pour les écoles : 7 182 €,
- Achat de matériels et mobiliers pour les services : 46 262 €,
- Plan pluriannuel vergers communaux : 12 000 €,
- Plan pluriannuel vidéoprotection : 25 000 €,
- Plan vélo : 5 000 €.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ces enveloppes seront complétées lors des différentes Décisions Modificatives de l'année au fur et à mesure de l'inscription des subventions accordées par nos différents partenaires.

### **3. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation d'investissement due à la Communauté Urbaine (144 114 €) suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge de septembre 2019 ainsi que 1 000 € d'aides à l'enseignement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 389 483,70 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations ne sont pas entièrement exécutées.

### **VI - Les soldes intermédiaires de gestion**

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Epargne nette = Epargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	Rappel des estimations du DOB 2020	
						Réalisation 100 %	Réalisation 97,39 %
Epargne de gestion	1 124 153	1 067 708	1 572 912	1 584 998	1 435 981	1 051 778	1 024 327
Intérêts de la dette	405 349	359 908	335 457	316 709	302 411	295 905	295 905
Epargne brute	718 804	707 801	1 237 455	1 268 289	1 133 570	755 873	728 422
Capital dette	774 624	695 734	589 224	521 618	520 635	520 635	520 635
Epargne nette	-55 820	12 067	648 230	746 671	612 935	235 238	207 787

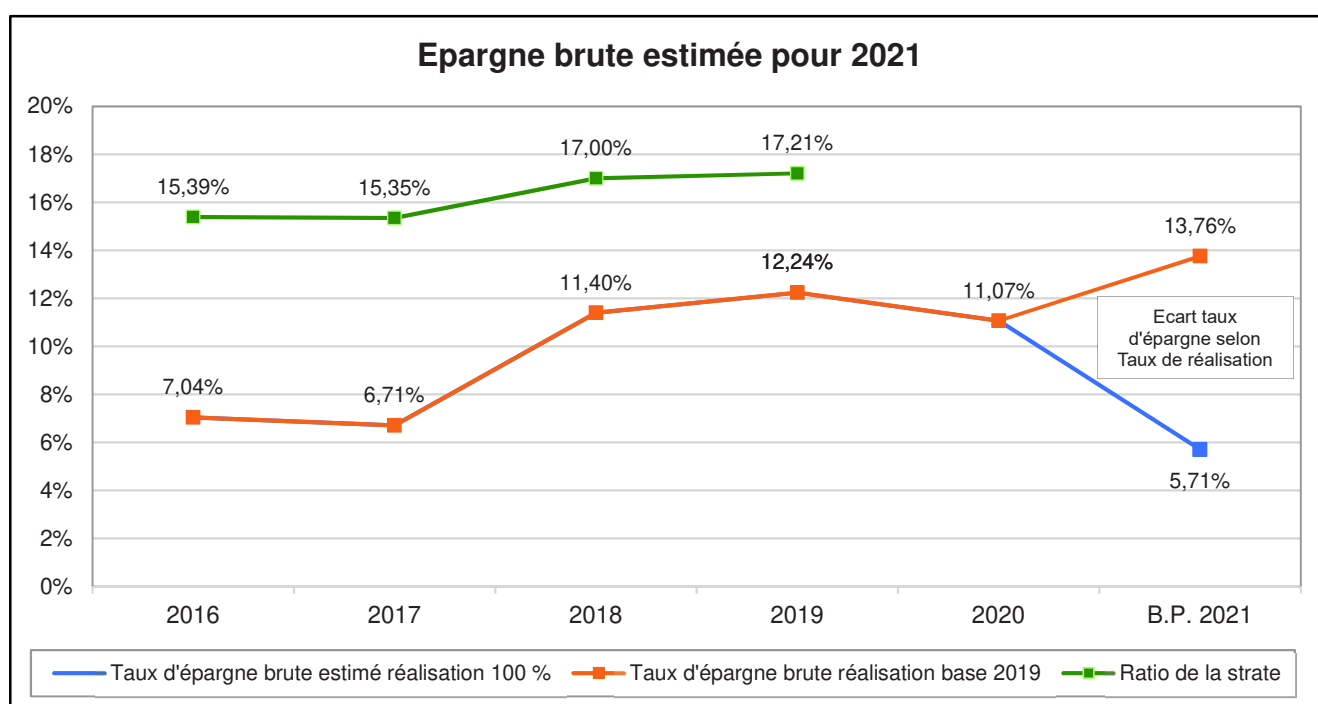
	Estimations épargnes 2021	
	Réalisation 100 %	Taux de réalisation 2019 <sup>1</sup>
Epargne de gestion	894 150	1 700 853
Intérêts de la dette	290 000	290 000
Epargne brute	604 150	1 410 853
Capital dette	510 000	510 000
Epargne nette	94 150	900 853

<sup>1</sup> : Réalisation recettes 96,89 % et dépenses à 88,27 % (base taux de réalisation de 2019).  
Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.

	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	Estimation selon taux de réalisation 2021	
Taux d'épargne brute	7,04 %	6,71 %	11,40 %	12,24 %	11,07 %	5,71 %	13,76 %
Ratio de la strate	15,39 %	15,35 %	17,00 %	17,21 %	n.d.	n.d.	n.d.

Dans l'hypothèse où toutes les recettes du B.P. 2021 ainsi que toutes les dépenses soient réalisées, le taux d'épargne brute pour 2021 atteindrait 5,71 % contre 11,07 % en 2020.

Si les taux de réalisation sont respectivement de 96,89 % pour les recettes et 88,27 % pour les dépenses ce ratio atteindrait 13,76 %.



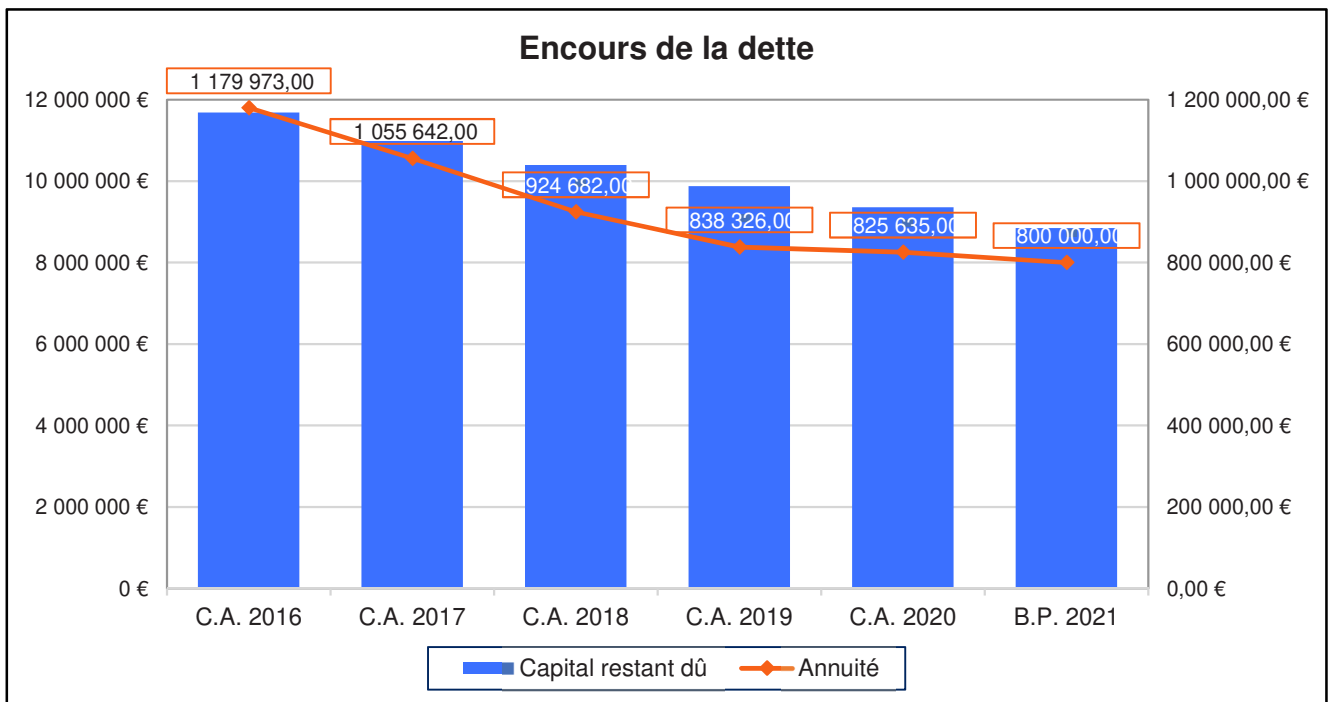
## VII - L'endettement

	B.P. 2021	Évolution	B.P. 2020	Évolution	B.P. 2019	Évolution	B.P. 2018
Encours au 01/01	9 353 827,04 €	-5,27 %	9 874 461,85 €	-5,02 %	10 396 079,36 €	-5,36 %	10 985 303,81 €
Intérêts des emprunts	290 000,00 €	-4,92 %	305 000,00 €	-4,69 %	320 000,00 €	-8,57 %	350 000,00 €
Capital des emprunts	510 000,00 €	-2,04 %	520 635,00 €	- 0,83 %	525 000,00 €	-11,02 %	590 000,00 €
Annuité de la dette	800 000,00 €	-3,10 %	825 635,00 €	-2,29 %	845 000,00 €	-10,11 %	940 000,00 €

### 1. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, en raison du non recours à l'emprunt en 2021, notre encours devrait se situer à 8 846 206 € soit une baisse de 5,43 % par rapport à 2020 (- 507 621,12 €).

Le graphique ci-après indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).

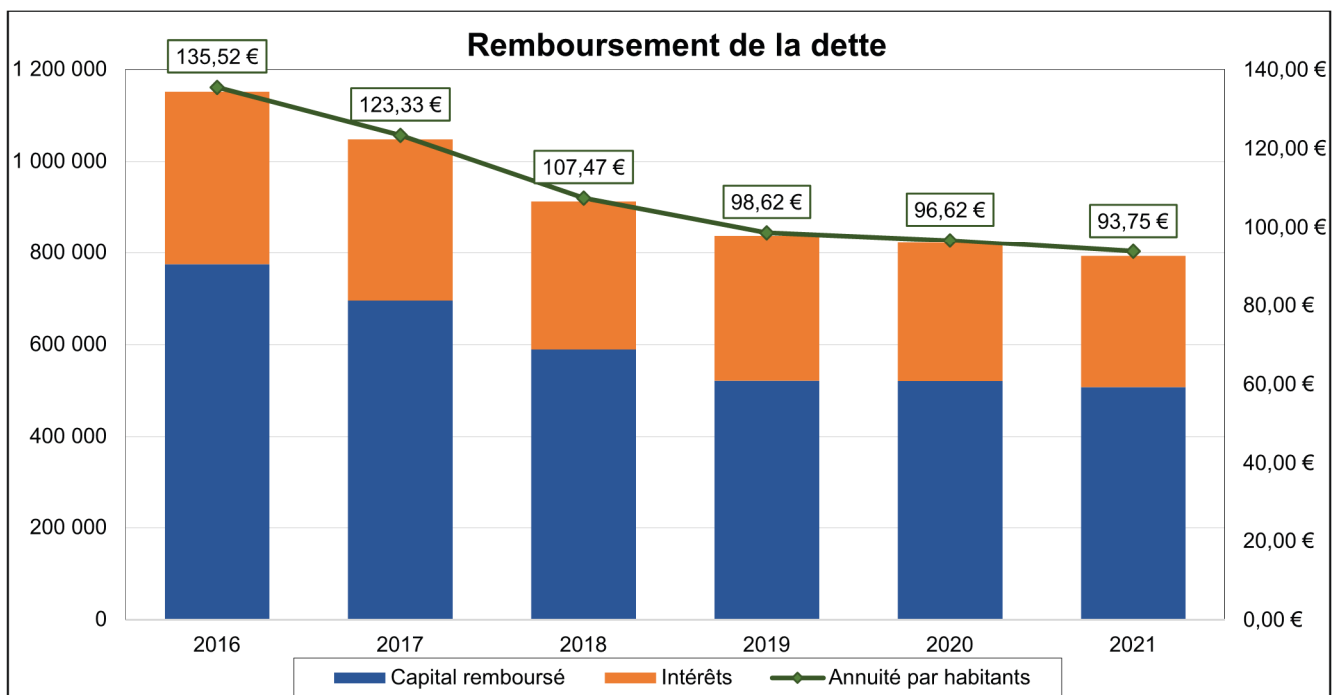


## 2. Evolution de l'annuité de la dette

L'annuité inscrite au Budget Primitif 2021 (capital + intérêts annuels hors ICNE) a été réduite de 3,10 % (- 25 635 €) par rapport au B.P. 2020 pour se situer à 800 000 €.

Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



Le ratio de l'annuité de la dette par habitant passe de 99 € en 2019 à 97 € en 2020, nous situant en dessous du niveau du ratio de la strate (104 € en 2019 dernière année disponible). En 2021, il devrait se situer à 94 €.

### 3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

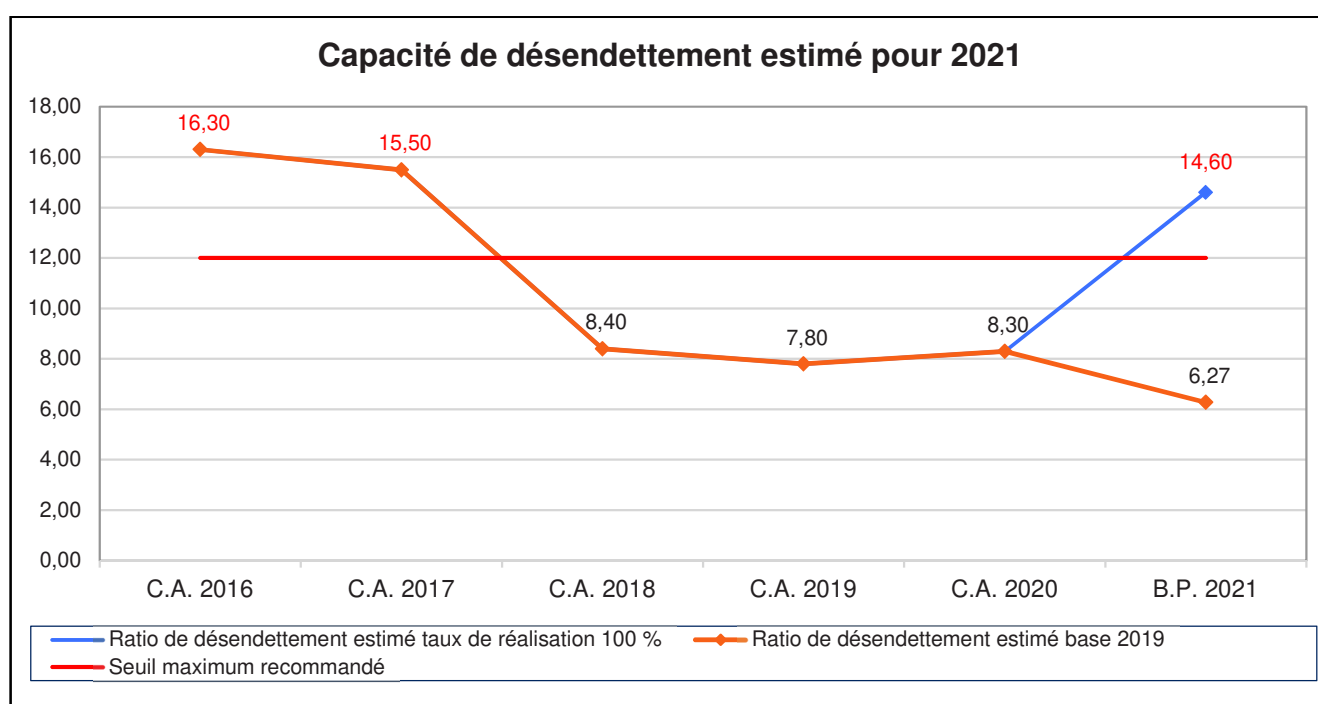
Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	2016	2017	2018	2019	C.A. 2020 estimé	B.P. 2021	B.P. 2021
<b>Ratio</b>	16,3 ans	15,5 ans	8,4 ans	7,8 ans	8,3 ans	14,6 ans	6,27 ans

La capacité de désendettement estimée en 2020 est de 8 ans soit en dessous du seuil fixé par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour le bloc communal (12 ans).

En 2021, le ratio devrait être à 15 ans si toutes nos dépenses et recettes sont réalisées. Si 96,89 % de nos recettes et 88,27 % de nos dépenses sont réalisés notre capacité sera de moins de 7 ans.



### 4. Restructuration de l'endettement

La gestion dynamique de notre dette fait partie des outils disponibles, nous permettant d'améliorer nos marges de manœuvres financières. Comme évoqué lors du DOB, des contacts sont en cours avec nos principaux financeurs afin d'étudier des hypothèses de réaménagement

tenant compte à la fois des éléments du marché financier actuel et de l'amélioration de nos indicateurs financiers.

La Commission municipale d'étude "Finance" sera consultée sur les différentes propositions que nous ferons les organismes bancaires

## VIII - Les ratios financiers

### 1. Ratios BP / BP (source DGCL 2018)

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

		B.P. 2018	B.P. 2019	B.P. 2020	B.P. 2021	Moyennes nationales de la strate DGCL (2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 196,87	1 156,07	1 129,30	1 197,60	935,00
2	Produit des impositions directes / Population	478,88	479,41	485,16	491,70	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 251,40	1 201,10	1 206,61	1 250,03	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut / Population	93,99	58,86	20,87	109,85	305,00
5	Encours de la dette / Population	1 235,42	1 161,56	1 098,64	1 045,65	860,00
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	164,56	161,02	158,56	155,56	153,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,06%	60,69%	62,46%	61,24%	56,00%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	101,25%	101,39%	98,66%	100,63%	90,10%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	7,51%	4,90%	1,73%	8,79%	27,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	98,72%	96,71%	91,05%	83,65%	76,00%

### 2. Ratios CA / CA (source DGFIP - gestion 2019)

		C.A. 2019	Moyenne de la strate		
			Département	Région	National
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 015,00	1 276,00	1 056,00	947,00
2	Produit des impositions directes / Population	517,00	611,00	492,00	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 152,00	1 562,00	1 268,00	1 143,00
4	Dépenses d'équipement brut / Population	161,00	345,00	337,00	370,00
5	Encours de la dette / Population	1 164,00	950,00	852,00	828,00
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	210,00	103,00	175,00	152,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	66,11 %	56,97 %	55,04 %	56,51 %
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	100,99 %	-	-	72,37 %